

## La Roche-Bernard

### Avant les travaux, une étude d'aménagement du port est prévue

6 novembre 2015



Un plan pluriannuel de travaux devrait être entrepris afin d'améliorer les conditions d'accueil et de services du port de La Roche-Bernard. |

**Il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil et de services du port de La Roche-Bernard, d'optimiser les équipements portuaires et de favoriser l'interface ville/port.**

Le comité syndical du port de plaisance de La Roche-Bernard/Férel/Marzan s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Daniel Bourzeix, en présence de Michel le Bras, directeur de la Compagnie des ports du Morbihan, et de Guy Bertho, président de l'association Vilaine en Fête.

Avenant à la délégation de service public du port

Daniel Bourzeix a rappelé que l'avenant fait suite aux discussions qui ont eu lieu entre le syndicat et la Compagnie des ports du Morbihan afin de clarifier les domaines d'actions de chacune des parties. Il précise : « **Cet avenant détermine un plan pluriannuel de travaux d'investissement à entreprendre afin d'améliorer les conditions d'accueil et de services du port de La Roche-Bernard, l'optimisation des équipements portuaires et favoriser l'interface ville/port. L'avenant a donc pour but d'identifier les investissements qui seront réalisés et pris en charge par le délégant et par le délégataire.** »

Concernant les travaux à la charge de la Compagnie des ports du Morbihan (délégataire), il s'agit essentiellement de l'aménagement du plan d'eau : déplacement du ponton d'été sur la rive de Férel en ponton déflecteur permanent et la mise en place d'un ponton d'attente au niveau de la cale de mise à l'eau sur la rive de Marzan. Le montant global prévisionnel est de 500 000 € HT.

En ce qui concerne le syndicat du port (délégant), des travaux terrestres sont à envisager avec les aménagements des locaux et parkings : restructuration du parking du Port-Neuf, aménagement du parking de la Voûte, modernisation des sanitaires des plaisanciers, réhabilitation de la zone du chantier naval, aménagement des accès. Le budget prévisionnel est

de l'ordre de 1 325 000 € HT. Mais avant le lancement des travaux, Daniel Bourzeix demande une étude d'aménagement. Le comité syndical donne son accord pour que l'avenant soit signé entre Daniel Bourzeix et François Goulard, président de la Compagnie des ports du Morbihan.

#### Modification des statuts de la Compagnie des ports

Cette Compagnie, société publique locale (SPL), gère aujourd'hui 13 ports départementaux de plaisance avec près de 10 000 places d'accueil ainsi que quatre sites culturels pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 000 000 €.

Jusqu'à maintenant, le conseil d'administration comptait 18 membres (14 pour le département et 4 pour les syndicats de ports). Le 1<sup>er</sup> mars, la Compagnie des ports a pris la décision de réduire le nombre de ses membres à 14 (10 pour le département et 4 pour les syndicats). Le comité syndical approuve le projet de modification et donne mandat au représentant du syndicat local d'approuver cette modification lors de l'assemblée générale extraordinaire de la CPM.

#### Vilaine en Fête

Guy Bertho, président de l'association Vilaine en Fête, a présenté les grandes lignes de la manifestation qui se tiendra à l'Ascension, du 3 au 8 mai, et qui concernent 12 communes riveraines de la Vilaine, allant de Pénestin à Redon. « **Notre comité de 18 membres travaille assidûment avec quatre commissions qui s'investissent à fond. Notre budget prévisionnel est de 55 000 € avec des subventions attendues à hauteur minimale de 25 000 €, aussi bien de la part des collectivités que de partenaires privés.** »

#### Impact de la loi NOTRe sur le syndicat

Dans le cadre du projet Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Morbihan, le document donne des orientations en matière d'intercommunalité avec la proposition de dissoudre le syndicat du port. Daniel Bourzeix et Bernard Ryo, président du syndicat du port de Foleux, ont rencontré les services de la préfecture le 23 octobre dernier. Il en est ressorti que les deux syndicats pourraient éventuellement fusionner pour n'en faire qu'un. Un autre rendez-vous est programmé le 13 novembre avec François Goulard, président du conseil départemental, concernant l'avenir des ports du Morbihan qui devraient, comme le veut la loi NOTRe, être de la compétence de la Région.